

## LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL FORÊT D'ORLÉANS LOIRE SOLOGNE

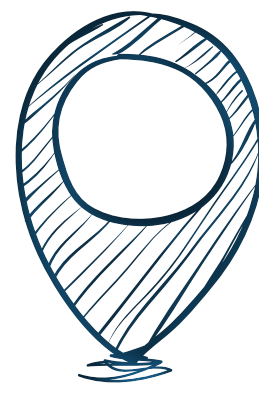
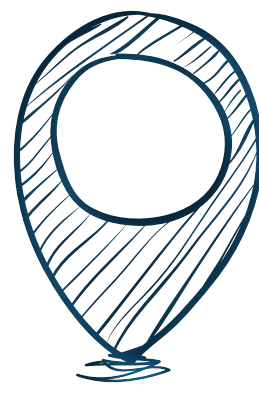
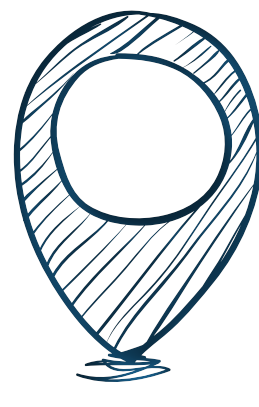


### QU'EST CE QU'UN SCoT?

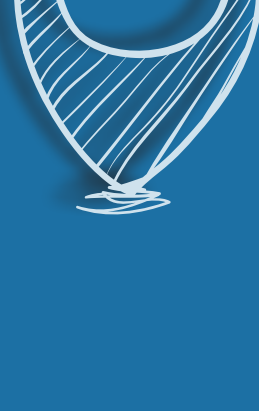
Un outil de planification juridique défini par le code de l'urbanisme.

Ce document doit permettre d'organiser de manière cohérente le développement du territoire pour les 20 ans à venir.

### SON CONTENU

-  Un diagnostic territorial et environnemental
-  Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables
-  Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

### LE CALENDRIER

-  **Février 2014** Lancement SCoT
-  **Février 2015** Validation Diagnostic (actualisé juin 2018)
-  **Mai 2016** Débat sur le PADD (actualisé juin 2018)
-  **Fin 2018** Validation du DOO
-  **1° sem. 2019** Procédure administrative de validation du projet
-  **Fin 2019** Approbation du SCoT

### LE TERRITOIRE



### **i** INFORMEZ-VOUS

au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne,  
et sur notre site internet  
[www.loire-et-foret.com](http://www.loire-et-foret.com)

### CONSULTEZ

les documents du SCoT  
sur notre plateforme :  
[www.3scot.anteagroup.org](http://www.3scot.anteagroup.org)

> [3scotrurax@gmail.com](mailto:3scotrurax@gmail.com)  
> mot de passe: 3.scotrurax

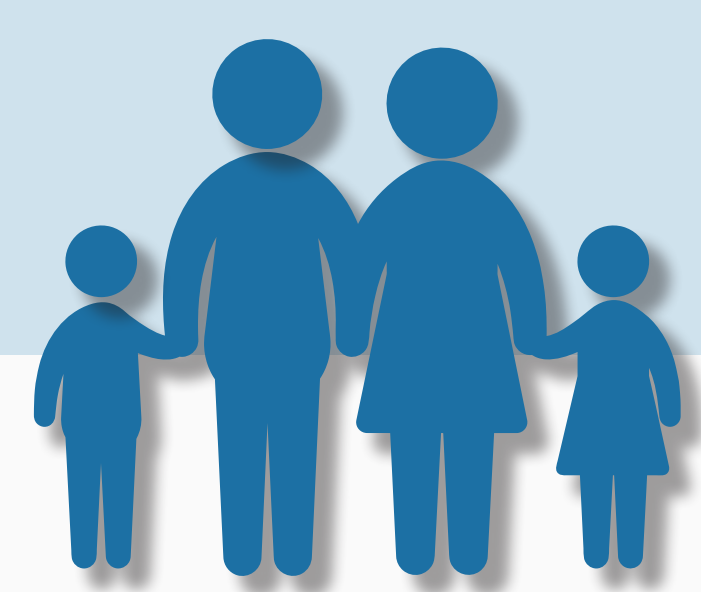


Communauté  
de Communes  
des **Loges**





## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL



### POPULATION

**82 000**  
Habitants

**61**  
Habitants/Km<sup>2</sup>

**+0,97%**  
entre 1999 et 2014

Les moins de 20 ans restent  
la tranche majoritaire de  
la population locale même  
si un phénomène de  
vieillesse existe.



### LOGEMENTS & EMPLOIS



**5 633** logements  
construits depuis 2004

**23 600** emplois

soit **433** nouveaux  
logements/an

Une majorité de  
**logements individuels**

**Stabilité**  
depuis 2009

**68%** en propriété

**54%**  
des actifs travaillent  
en dehors du PETR

**7,8%** inoccupés

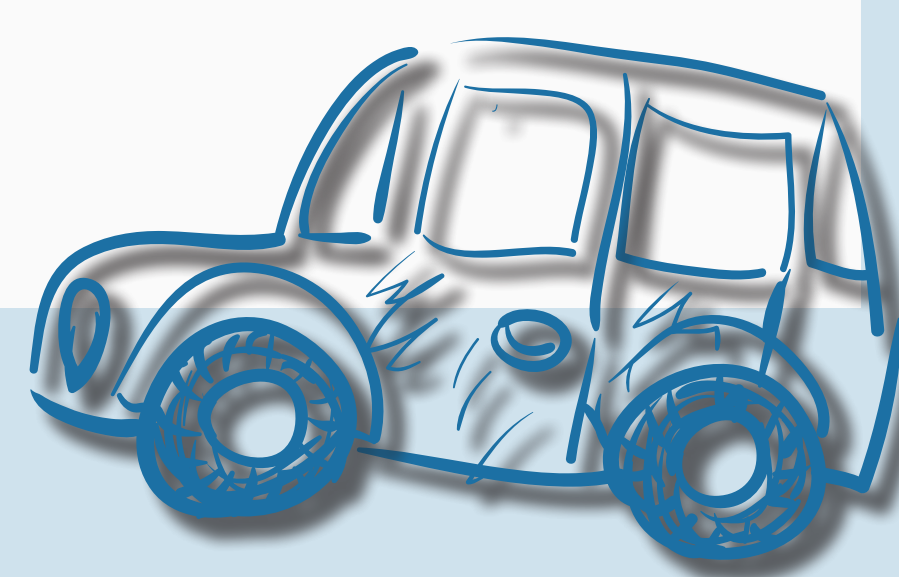


### TRANSPORTS

La population utilise  
majoritairement la voiture  
pour ses déplacements  
domicile-travail :

**68%**  
des trajets se  
font en voiture

Le covoiturage reste  
peu développé alors  
que l'utilisation du  
vélo se démocratise  
pour les loisirs et les  
courts trajets urbains.



### ECONOMIE

Des atouts économiques

**32**  
zones d'activités

**388**  
hectares aménagés  
dont environ

**53**  
commerces de  
proximité pour 10 000  
habitants

**5%**  
disponibles pour  
l'accueil d'entreprises

### ESPACES NATURELS



**5** Sites Natura 2000

**2** zones Biotope

**4** Espaces Naturels  
Sensibles

**39** Zones Naturelles  
d'Intérêt  
Ecologique,  
Faunistique et  
Floristique

### FONCIER



Une consommation  
foncière soutenue

**1 235** hectares  
consommés en 15 ans  
soit

**77,1** hectares  
par an en moyenne

### AGRICULTURE



**66 800** hectares  
de surfaces cultivées

**628**  
exploitations agricoles

**53 650**  
hectares de forêts  
(39% de la superficie  
du PETR)





## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

### MAINTENIR LA POPULATION ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ARRIVANTS

- ◆ Permettre l'accueil continu de la population sur le territoire afin de conserver un dynamisme territorial.

**94 100**

Habitants d'ici 2040



**+0,58%**

par an en moyenne  
sur 20 ans

- ◆ Proposer des logements diversifiés (locatif, accession à la propriété) et adaptés à chacun constitue l'une des priorités (séniors, jeunes, handicapés).



### SE DONNER DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ◆ Organiser et diversifier les espaces économiques de manière à assurer un accueil continu des entreprises tout en diversifiant l'offre. Les pôles existants sont alors confortés par plusieurs extensions, créations ou requalifications.

**232** hectares  
en potentiel d'accueil

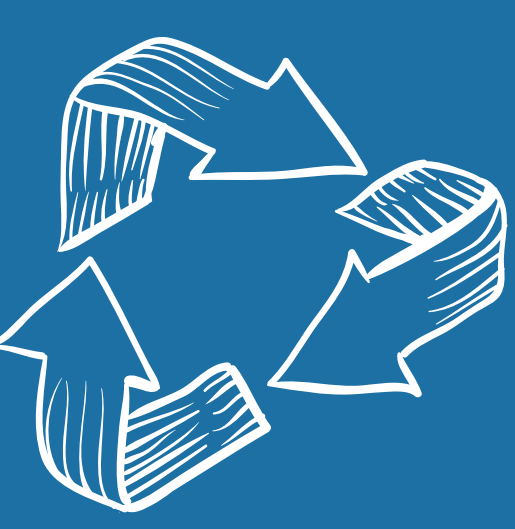
**86%** des nouveaux  
espaces en extension ou  
création de zones

Les activités artisanales et commerciales se développeront dans les centres villes et bourgs afin d'offrir aux habitants des services diversifiés et de qualité.

- ◆ Valoriser les atouts agricoles et touristiques

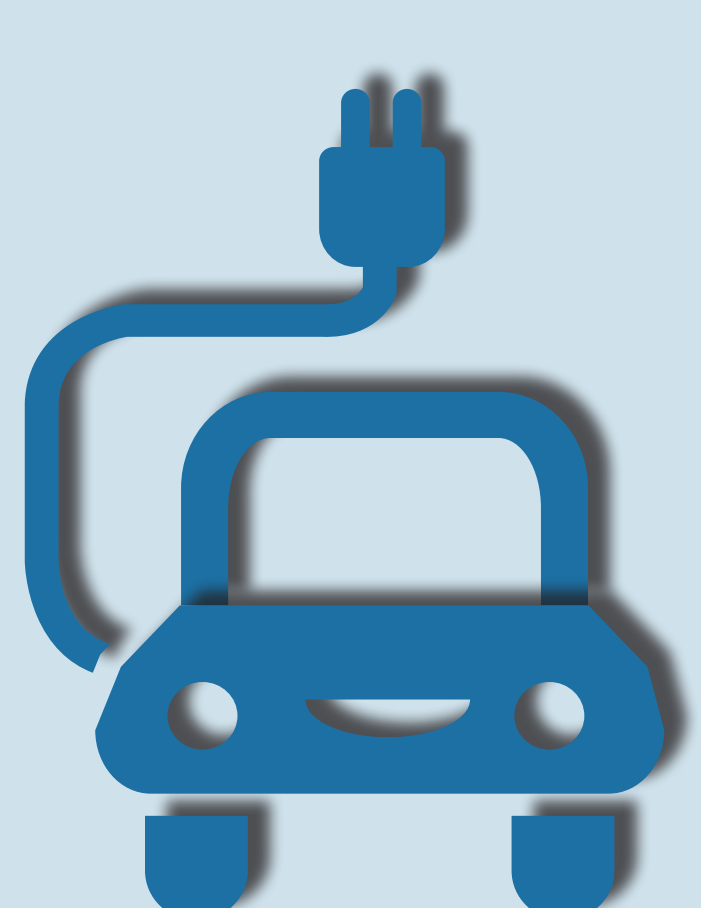
En assurant le maintien et le développement des activités agricoles et forestières dynamiques et diversifiées (circuits courts, Agro Valley,...).

Il est également question d'affirmer le potentiel touristique existant et de l'enrichir à travers sa diversité (le canal et la forêt d'Orléans, la Sologne, la Loire...) tout en confortant l'offre touristique. Les identités paysagères (Petite Beauce, forêts, Val de Loire à travers le patrimoine mondial de l'UNESCO) sont à préserver et valoriser.



### PROPOSER UNE MOBILITÉ DE PROXIMITÉ

La voiture demeure le principal vecteur des déplacements, même si une offre en transports en commun existe.



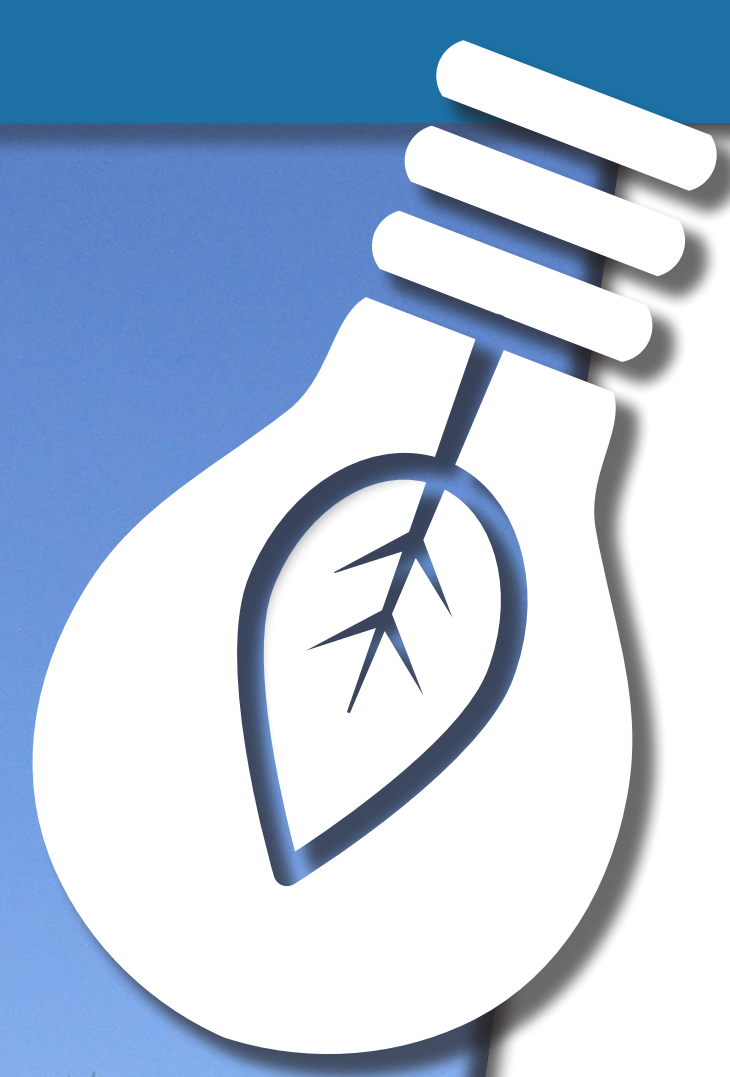
Le PADD intègre un objectif d'amélioration des offres de mobilités : maillage de transports en commun rattachés aux lignes ferroviaires, amélioration du franchissement de la Loire (projet de déviations à Jargeau, à Sully-sur-Loire), amélioration de la desserte en transports en commun...





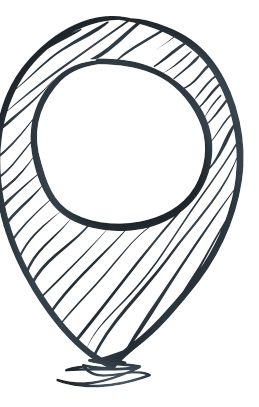
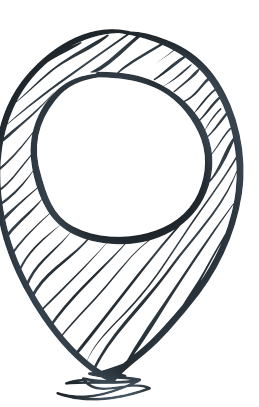
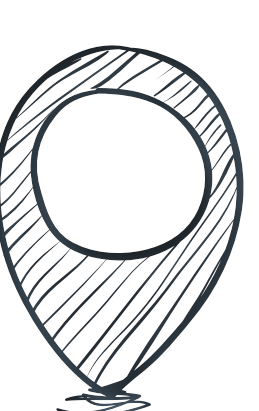
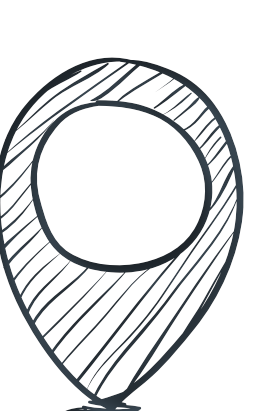
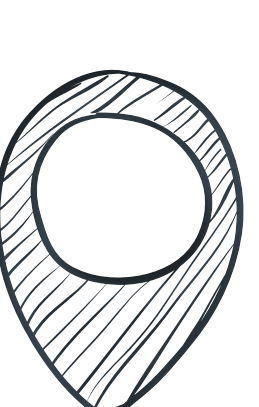


## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



### DEVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

En appliquant concrètement les objectifs suivants :

-  Protéger la ressource en eau (eau potable et qualité des cours d'eau)
-  Affirmer des exigences de qualité dans les opérations d'aménagement
-  Développer les énergies renouvelables (bois, géothermie, solaire...)
-  Poursuivre le maillage des réseaux des mobilités douces (vélo, marche...)
-  Engager un Plan Climat Air Energie Territorial pour définir des actions à terme.



### MAINTENIR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE QUALITÉ

#### ◆ Privilégier une gestion économe du foncier

Le PADD fixe l'objectif de prioriser l'optimisation des enveloppes urbaines existantes en mobilisant les espaces libres.

#### ◆ Préserver les espaces agricoles et leur fonctionnalité

Les espaces agricoles entretiennent les paysages et permettent le maintien d'une activité économique. Ils sont néanmoins parfois menacés par le développement urbain.

#### ◆ Maintenir les espaces de biodiversité

En protégeant les espaces naturels (réservoirs de biodiversité) et en maintenant ou restaurant les zones de déplacements des animaux (limiter le nombre et la hauteur des clôtures).

La diversité des milieux participe au maintien d'une richesse écologique sur le territoire. Ces éléments sont à préserver et développer.

La qualité environnementale des espaces urbains est également recherchée (la nature en ville).



### MAITRISER L'URBANISME POUR DES ESPACES DE QUALITÉ

- ◆ En respectant les formes urbaines et architecturales
- ◆ Par une insertion réfléchie de l'urbanisation dans les paysages

